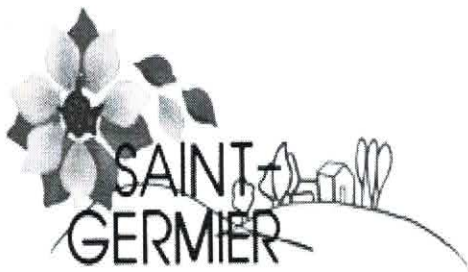


Mairie de Saint-Germier



République Française
Département
Haute - Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER**

SEANCE du JEUDI 22 FEVRIER 2024

Convocation du 13 Février 2024

Affichage du 13 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONTS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - ESCRICH-FONTS Esther - FONTS Alizée - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard --

Absent excusé : DAVANT Dominique

Secrétaire de séance : FONTS Alizée

OBJET : Délibération 2024-08

AFFECTATION DE RESULTAT 2023

Continuant la séance sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 de la commune de Saint Germier.

Considérant que ledit compte est exact, Madame le Maire présente l'affectation de résultat du budget 2023 qui se présente comme suit :

31485
Code INSEESAINT-GERMIER
CommuneEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de : Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 65 755,52 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 479,23 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 276,29 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	65 755,52 €
D Solde d'exécution d'investissement	-39 344,87 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	26 098,68 €
Besoin de financement F	=D+E -13 246,19 €
AFFECTATION = C	=G+H 65 755,52 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	13 246,19 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	62 509,33 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Après délibération l'affectation de résultat est approuvée avec 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 22 février 2024

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire

Mme ESCRICH FONS Esther
Maire de SAINT GERMIER



Madame FONS Alizée
Secrétaire de séance



Délibération N°2024-08
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 08
Absente excusée : 01
Procuration : 00
Votants : 08

